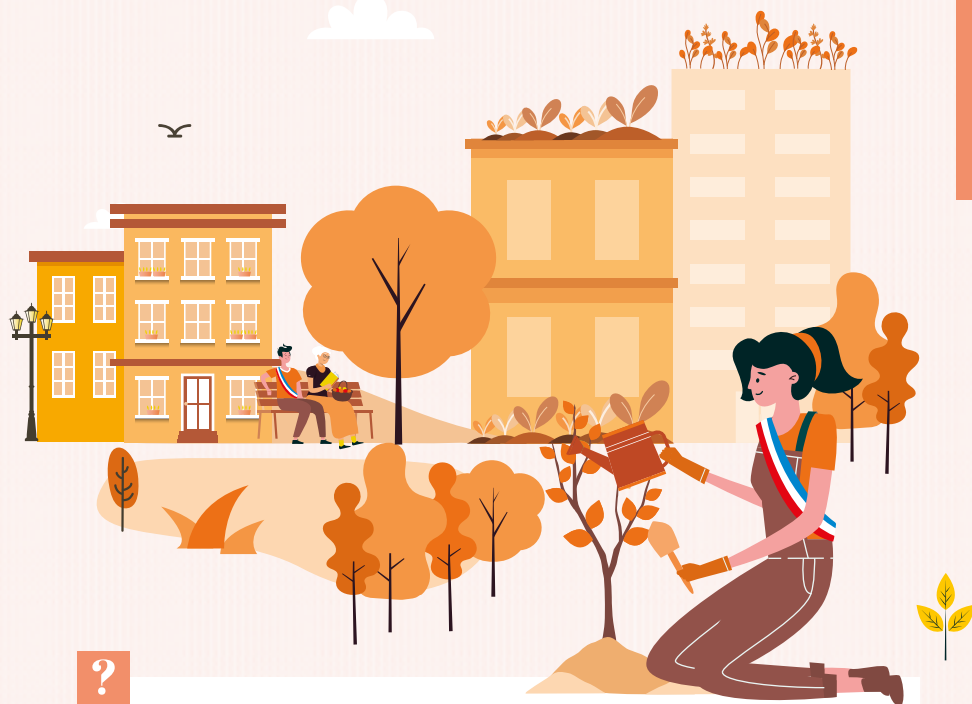


VÉGÉTALISER NOS VILLES



Les citoyens expriment de plus en plus fortement le besoin d'un accès à la nature. La crise sanitaire a renforcé le désir des habitants des villes de profiter de leurs parcs et jardins. Il se traduit déjà dans les pratiques, les Français recherchant davantage des logements avec un cadre extérieur. La végétalisation est aussi une priorité pour les collectivités d'autant qu'elle est l'un des leviers de l'adaptation des territoires au changement climatique, en favorisant la limitation de la surchauffe urbaine notamment en période de canicule et de l'artificialisation des sols.



Engager l'action

- Végétaliser la ville est une action de long terme et **implique une réflexion transversale**. Vous mobilisez les différents services –eau, réseaux, voirie, gestion des espaces verts, développement durable, etc.
- Elle requiert de l'anticipation. Tout projet d'aménagement urbain doit inclure cet enjeu, en inscrivant par exemple un pourcentage de surface dédiée. **Vous le faites figurer dans les documents de planification qui dessinent le futur du territoire** : le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le Plan local d'urbanisme de la commune ou intercommunal (PLU ou PLUi). Il est déterminant d'agir en concertation avec les communes environnantes sur ces questions.
- **Vous vous appuyez sur les outils existants**, comme « Arboclimat » qui permet à une collectivité d'évaluer l'impact de son projet de plantation (stockage carbone, rafraîchissement, biodiversité, qualité de l'air, potentiel allergisant...) et peut guider la sélection d'essences locales et adaptées à l'évolution du climat.
- Aux équipes chargées de l'aménagement, **vous associez des compétences spécialisées** : urbanistes, paysagistes, écologues, climatologues, spécialistes de la biodiversité... Vous accompagnez les personnels chargés de la gestion des espaces verts par des formations sur les différentes techniques et modes de gestion différenciée, permettant d'en réduire l'impact environnemental.

85 %

des Français considèrent importante la proximité avec un espace vert.

(UNEP-IFOP, 2016)

Les arbres d'ombrage permettent de **réduire la température urbaine** de

3 à 5°C

et de diminuer de 50 à 60% la consommation énergétique de la climatisation.

(ADEME)

Un arbre en ville piège en moyenne

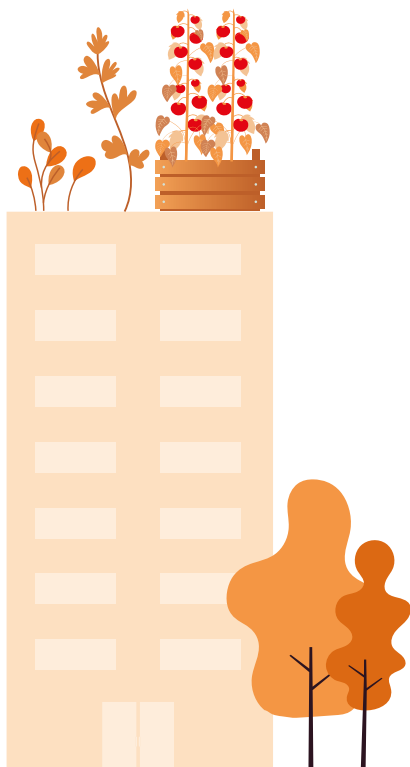
100 g

de particules fines par an

(Cité verte, 2011)

Chiffres clés

%





Concrétiser et financer



Contacts & Données

- **L'ADEME** met à disposition des ressources très complètes, comme le guide Aménager avec la nature en ville.
- **Plante & Cité**, association spécialisée dans les espaces verts et paysages, propose de la documentation et des pistes d'action.
- **L'Office français de la biodiversité** apporte de la connaissance et de l'expertise.

Budget

- Le **CAUE (Conseil d'architecte, d'urbanisme et de l'environnement)**, organisme départemental, apporte du conseil gratuit pour les collectivités sur leurs projets et la gestion de l'espace (en milieu rural ou urbain).
- **CDC Biodiversité**, filiale de la Caisse des dépôts, est un investisseur pour la conception ou l'aménagement de projets.





Convaincre mon territoire

- Remettre de la nature en ville participe à l'attractivité économique de votre territoire, en créant des **quartiers plus agréables à vivre, où les commerces de proximité auront à cœur de s'installer**. L'attractivité du quartier est alors accrue, ainsi que la valeur immobilière des logements. Vous participez à la **création d'emplois « verts » non délocalisables** -jardiniers, paysagistes...
- En améliorant le confort thermique et la qualité de l'air grâce à la végétalisation, **vous contribuez au bien-être des citoyens, vous préservez leur santé**.
- Vous vous préservez davantage des inondations**. Les espaces végétalisés et perméables absorbent les pluies violentes et évitent leur ruissellement.
- Une conception optimisée des espaces verts, **en choisissant des essences adaptées et des techniques de gestion durable**, permet de réduire le coût de leur entretien.



Ressources

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourd'hui-mon-territoire/>

